



**AVIS PUBLIC  
PROJET PARTICULIER PP27-0304  
RETRAIT DE LA RÉSOLUTION CA21 27 0275**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par la résolution CA21 27 0275 visant à autoriser la démolition du bâtiment et le redéveloppement de l'immeuble situé au 4500, rue Hochelaga (dossier 1215378002);

**PRENEZ AVIS**, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, a retiré la résolution CA21 27 0275 autorisant le projet particulier PP27-0304, adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009).

**FAIT À MONTRÉAL, CE 13<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2021.**

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva